

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-MT-085

- Réglementation de la circulation
- Rue de Genneteil (du carrefour de la rue de la Garenne au carrefour des Quatre Vents)
- VIDE GRENIER Le Lude Renaissance

LE MAIRE du LUDE

Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions

Vu le Code Général des Collectivités locales

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225

Vu la demande faite par Madame PARIS Martine, présidente de l'association Le Lude Renaissance en date du 21 mai 2026,

-Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant le vide grenier du lundi 25 mai 2026, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite Rue de Genneteil du carrefour de la rue de la Garenne au carrefour de la rue des Quatre Vents le lundi 25 mai 2026 de 6 H à 19 H.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques et maintenue en place par les organisateurs.

Article 3: Les Organisateurs
Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie
Mr le Policier Municipal
M. le Responsable des Services Techniques
M. l'Adjoint à la Voirie
M le Chef du Centre d'Incendie et de Secours

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait au LUDE, le 21/05/ 2026

LE MAIRE,

René de NICOLAY



Monsieur Le Maire

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification.